



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 17 mars 2017 à 15 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Corinne Compan, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard ayant donné procuration à Madame Simone Anglade, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal, Olivier Guiraud.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Lionel Coursières et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membre de droit : Monsieur le préfet.

Date de convocation : 27 février 2017.

17 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DOTATION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DES SDIS : MATÉRIELS ANTARES

Vu le rapport n° 15.

Considérant que l'état a engagé une modernisation des différents systèmes de transmission des services publics de sécurité (services d'incendie et de secours, gendarmerie, police) dans les objectifs d'éviter aux SDIS la fracture numérique, de renforcer la capacité opérationnelle et l'interopérabilité entre services et enfin d'augmenter la sécurité en interventions.

Considérant que pour les services d'incendie et de secours, cette modernisation a pris le nom d'ANTARES pour l'adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours et qu'à ce titre l'état a modernisé le réseau national de relais pour les faire passer en numérique.

Considérant toutefois que le déploiement du réseau ANTARES au sein du SDIS représente un effort considérable qui doit être étalé dans le temps pour pouvoir être absorbé financièrement.

Considérant que la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a institué une dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours (DSIS) et que celle-ci a vocation pluriannuelle doit permettre d'accompagner :

- les projets nationaux répondant aux grands enjeux,
- des projets locaux répondant aux caractéristiques exposées à l'article L 1424-36-2 du code général des collectivités territoriales (dépenses d'investissement intervenant dans le cadre de la sécurité civile et concourant à la mise en œuvre de projets présentant un caractère structurant, innovant ou d'intérêt national).

Considérant que le SDIS de l'Aveyron doit encore investir près d'1 M€ (achat de matériels portatifs, équipement des véhicules) afin de réaliser la migration sur ANTARES, que cet investissement doit être étalé sur plusieurs exercices budgétaires et que l'aide de l'état permettrait de mener à bien ce projet dans des conditions et délais acceptables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, le conseil d'administration :

- x approuve ce projet,
- x en approuve le plan de financement qui s'établit comme suit :
 - DSIS : 208 500 € HT,
 - SDIS de l'Aveyron : 208 500 € HT,
 - Total : 417 000 € HT.
- x autorise le président à solliciter l'aide financière de l'état à travers la DSIS et à signer tous actes y afférents.

Fait à Rodez, le 20 MARS 2017

Le Président,

Jean-Claude Anglars